



## la caf me demande de régler un trop perçu

Par **litchie**, le **03/10/2022** à **12:40**

Bonjour, je vis seule avec 2 enfants, je perçois le rsa,

mon fils a créé son auto entreprise en juin, il a 18 ans, pour la déclaration trimestrielle de juin/juillet/août, il a perçu 1800 € au total.

On m'a donc réduit mon Rsa de -268 €

On me demande de rembourser un trop perçu de 424 €.

Il n' a pas droit à la prime d'activité car ses revenus sont soit disant supérieurs à 55%, soit 600€ par mois. Esc-ce que leur mode de calcul est juste.

Merci de m'indiquer si la caf est dans son droit.

Cordialement.

Par **youris**, le **03/10/2022** à **17:04**

Bonjour,

vous ne donnez pas assez de renseignements pour apporter une réponse pertinente.

en principe, lorsque le bénéficiaire a un trop perçu de la CAF, celle-ci de rembourse sur les prestations futures.

salutations